



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 779

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du mardi 12 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 779 amendant le règlement numéro 626 sur l'émission de permis et certificats.***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, selon l'horaire suivante, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 6^e jour du mois de décembre 2024, jour de sa publication.

Donné à Louiseville
Ce 6^e jour du mois de décembre 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière